



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :  
22 mai 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 19  
Pouvoirs : 6  
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :  
22 mai 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à Mme VAN DE WALLE, Mme LEFEBVRE à M. GEIGER, Mme BUREAU à Mme THIAULT, Mme FERNANDES à Mme PIGEAT et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 054-2024 – ACTES AU MAIRE

#### 9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature du **MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE MEHUN-SUR-YÈVRE (18500)** avec la société **ACE CONSULTANTS** – Audit Conseil et Expertise en assurance des Collectivités et Entreprises – 42 Bd Calmette – BP 10191 – 30401 VILLENEUVE LEZ AVIGNON (notification le 09.04.2024) pour les missions suivantes :
  - **Assistance à la passation des marchés d'assurances** (Dommages aux biens / Responsabilité civile / Flotte auto – auto-collaborateurs - marchandises transportées / Tous risques expositions / Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés / Protection juridique / Protection Fonctionnelle / Cyber risque) pour un montant de 3 200 € HT pour l'année 2024.
  - **Assistance dans le suivi d'exécution des marchés** pour un montant annuel de 1 000 € HT.
- Indemnisation immédiate de la **MAIF** d'un montant de **74 473.19 €** au titre de l'assurance Dommages aux Biens, pour la remise en état des bâtiments communaux endommagés lors de la tempête en date du 19.06.2023 (**Sinistre n°2023-02**) déduction faite de la franchise de 20 000 € et dans l'attente d'une indemnité différée de 16 513,08 € sur présentation de justificatifs.
- Signature de la **décision n° 049-2024 du 15 avril 2024** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité attribuée par la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus pour des travaux d'installation d'éclairage LED dans la salle de tennis de table - pour un montant total de 23 382,01 € HT dont 11 391,01 € HT à la charge de la commune (50%).

- Signature de la **décision n° 050-2024 du 15 avril 2024** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus pour des travaux de sécurisation du bâtiment des services techniques, de l'espace loisirs et du pôle d'enseignement artistique pour un montant total de 39 642,98 € HT dont 19 821,49 € HT à la charge de la commune (50%).
- Signature de la **décision n° 051-2024 du 14 mai 2024** portant sur les nouveaux tarifs pour le cimetière de Mehun-sur-Yèvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Signature de la **décision n° 052-2024 du 14 mai 2024** portant sur les nouveaux tarifs au Pôle d'enseignement artistique de Mehun-sur-Yèvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Signature de la **décision n° 053-2024 du 14 mai 2024** portant sur les nouveaux tarifs des services Enfance, Jeunesse, Accueils extrascolaires et périscolaires et Restauration scolaire de Mehun-sur-Yèvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 05/06/2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale: 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>